

Auto nivelant béton

PLASTOL permet un parfait auto nivellement des bétons. Il supprime les remontées d'eau et la ségrégation des matériaux, et améliore l'aspect des éléments coulés, ainsi que les propriétés du béton. Il permet de réduire l'eau de 10 à 15 %. Enfin, il assure une excellente maniabilité des bétons pompés et vibrés. C'est également un hydrofuge de masse, entraîneur d'air et pare gel.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	Liquide
Couleur	Marron
Odeur	Légèrement ammoniaqué
pH pur	7.5 ± 0.5
Densité	1.04 ± 0.01
Solubilité	Totale dans l'eau

APPLICATIONS

PLASTOL s'emploie par les entreprises du bâtiment pour des bétons de fondation, banchés, de coffrage, chaînages, dallages, chapes, planchers, bétons fibrés et bétons pompés.

MODE D'EMPLOI

Le gravier ne devra pas être trop gros, et le mélange doit contenir 5% minimum de « fine ». Un sable de carrière non lavé, conviendra mieux qu'un sable de rivière.

- Faire le béton ou mortier normalement (mini : 350kg de ciment par m³).
- Incorporer PLASTOL en dernier,
-17 ml par sac de ciment de 35kg (à diluer dans un verre d'eau)
-1 L pour une toupie de 6m³ (à diluer dans 2 à 3L d'eau)
- Laisser mélanger 5 minutes (à grande vitesse pour une toupie)
- Par temps chauds ou venteux, utiliser un produit de cure en complément est indispensable pour ralentir l'évaporation de l'eau.

REGLEMENTATION

Tenir hors de portée des enfants. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL. Consulter la FDS. Transport non soumis à réglementation.

NOTA : Les informations mentionnées sur cette fiche technique sont données à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité. En raison de nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, nos produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage propre.